

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du lundi 09 juillet 2012

L'An deux mille douze, le neuf juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER - Mme TATIN – Mme NOIZET – M. JULIEN – M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER - M. DUBOIS – Mme GROGNET – Mme DEHAUSSY.

Absents : M. LEFEVRE – M. PETITNIOT – M. FAUQUEMBERGUE - M. ROSA – Mme DERUERE – M. MAQUET – Mme BENOÎT – M. CARPENTIER.

Représentés : - M. FAUQUEMBERGUE par pouvoir à Mme LANCO ;
- M. LEFEVRE par pouvoir M. JULIEN ;
- M. CARPENTIER par pouvoir à Mme GROGNET.

Excusée : Mme DERUERE

Secrétaire de séance : M. VAN ISACKER Eric.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2012

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

2. Demande de déclaration d'intérêt général présentée par la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON relative au programme d'aménagement et d'entretien de la Somme, Sommette et affluents

Depuis 2002, la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON dispose d'une compétence travaux pour intervenir sur les cours d'eau non domaniaux présents sur son périmètre : la Somme – la Sommette et ses affluents, l'Annoise, la Clastroise et la Rigole.

Ce réseau hydrographique traverse le territoire de 15 communes membres de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON : ANNOIS – ARTEMPS – CLASTRES – CUGNY – DALLON – DURY – FLAVY-LE-MARTEL – FONTAINE-LES-CLERCS – HAPPENCOURT – MONTESCOURT-LIZEROLLES – OLLEZY – SAINT-SIMON – SERAUCOURT-LE-GRAND – SOMMETTE-EAUCOURT et TUGNY-ET-PONT.

La Communauté de Communes souhaitant s'engager dans une démarche de restauration et d'aménagement de son réseau hydrographique, la mise en œuvre des travaux préconisés sur la période 2012 / 2016 nécessite une procédure de Déclaration d'Intérêt Général soumise à enquête publique.

Le programme de travaux prévu sur le territoire de FLAVY-LE-MARTEL comprend un linéaire de 4 300 m de rives concernant 30 propriétaires fonciers environ dont la Commune de FLAVY-LE-MARTEL et s'étendant du Chemin Rural de la Porte Verte (côté JUSSY) jusqu'à la limite territoriale avec ANNOIS.

Une enquête publique a été effectuée du 19 juin 2012 au 13 juillet 2012 inclus sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général, le dossier étant consultable par le public dans chacune des Mairie concernées par cette enquête.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette demande de Déclaration d'Intérêt Général.

3. Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de TERGNIER – Année scolaire 2011 / 2012

L'Assemblée accepte le règlement d'une somme de 37 € représentant la participation financière de la commune pour l'inscription de 2 élèves domiciliés dans la commune au Collège Joliot CURIE de TERGNIER au titre de l'année scolaire 2011 / 2012.

4. Remboursement de frais à un agent communal

Le Conseil Municipal autorise le remboursement à un agent technique des frais engagés dans le cadre d'une vérification de l'aptitude médicale au permis poids-lourds, soit une somme de 38 €.

5. Remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'USEDA d'un montant de 1 226,58 € pour le remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté au niveau du n° 32 Rue André BRULE, ainsi que les frais de terrassement et de câblage liés au déplacement du candélabre soit environ 750 €.

6. Demandes d'admissions en non-valeurs présentées par le comptable public

Le Conseil Municipal, sur requête de M. le Trésorier, prononce l'admission en non-valeurs d'une somme de 16 920 € représentant le solde d'une vente de peupliers par la commune à une entreprise ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire, la Société de Mandataires Judiciaires ayant délivré un certificat d'irrecouvrabilité au comptable public suite à la déclaration de créances.

L'Assemblée accepte également l'admission en non-valeurs d'une somme de 22,50 €, représentant des titres de recette émis au titre du recouvrement des frais de cantine et de garderie (créances minimales irrécouvrables).

7. Révision du loyer du logement communal n° 6 Place du Général de GAULLE

Le Conseil Municipal maintient à 680 € le montant du loyer mensuel et à 20 € la provision mensuelle au titre des charges locatives et autorise Mme le Maire à signer l'acte administratif à intervenir avec les nouveaux locataires qui seront retenus.

8. Organisation et préparation de la Fête Nationale du 14 juillet 2012

Après recensement des disponibilités des conseillers municipaux, l'assemblée établit le programme des manifestations et animations de la Fête Nationale du 14 juillet.

Questions d'initiative

- Mme GROGNET Marie : - signale une nouvelle fois des dysfonctionnements du réseau d'éclairage public Rue André BRULE et indique que la porte du transformateur située en sortie d'agglomération direction CUGNY est souvent ouverte ;
- M. DUBOIS Claude : - souligne que le blason de FLAVY-LE-MARTEL situé en entrée d'agglomération aux abords du Carrefour LECLERC mériterait une rénovation ;
- M. LEGRAIN Hervé : - déplore les multiples dégradations et effractions constatées dans les locaux du Stade Municipal depuis quelques mois ;
- M. MOUFLIER Alain : - indique que plusieurs lettres du panneau d'entrée d'agglomération « FLAVY-LE-MARTEL » Rue du Déroit Bleu ont disparu ;
 - suggère de prendre les dispositions nécessaires pour baliser le fossé latéral à la Rue de LA FERRE ;
 - signale un manque de visibilité au carrefour de la Rue de LA FERRE avec la Rue du Petit Déroit (débordement de haie sur le domaine public) ;
- M. VAN ISACKER Eric : - indique que le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise va bénéficier d'une subvention de 490 000 € par le Conseil Général, représentant 20% du coût des travaux hors taxes de construction de la nouvelle station d'épuration.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 23 juillet 2012

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Eric VAN ISACKER

Danielle LANCO